

Environ 33 institutions administrées par le ministère des Affaires des anciens combattants fournissent des traitements et des soins médicaux aux anciens combattants, ce qui tient occupé environ la moitié du personnel du ministère. D'autres institutions semblables ont passé un contrat avec le ministère et les services d'un grand nombre de médecins et chirurgiens ont été assurés à toutes ces institutions. Le reste du personnel du ministère s'occupe des autres divisions comme l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, la Division de la réadaptation, la Commission canadienne des pensions, la Commissions des allocations aux anciens combattants, l'Administration générale, etc.

Le ministère compte 17 bureaux de district et deux bureaux de sous-district au Canada et maintient aussi un bureau de district à Londres. L'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a aussi des bureaux de district et des bureaux régionaux à des endroits très faciles d'accès. Des unités ambulantes de réadaptation fonctionnant dans les parties les plus isolées du pays ont grandement aidé à la réadaptation d'un grand nombre d'anciens combattants qui, autrement, n'auraient pu se prévaloir de leurs droits et privilèges ou, en tout cas, auraient encouru des frais excessifs pour eux-mêmes comme pour le ministère.

Section 2.—Indemnités de licenciement et crédits de réadaptation

Les indemnités de licenciement en vertu de la loi sur les indemnités de service de guerre étaient presque toutes payées à la fin de l'année financière 1946-1947. Durant l'année terminée le 31 mars 1948, les sommes versées l'étaient au profit des anciens combattants qui avaient droit, en vertu de la loi sur les prestations aux anciens combattants alliés, au paiement d'indemnités au taux canadien; elles comprennent aussi les paiements pour règlement de succession dans le cas de ceux qui ont été tués au combat ou sont morts durant leur service.

1.—Indemnités payées en vertu de la loi sur les indemnités de service de guerre, années terminées le 31 mars 1945-1948

| Année et service | Marine | Armée | Aviation | Total |
|---------------------------|-------------------|--------------------|------------------------|--------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 1945— ¹ | | | | |
| Forces..... | 973,957 | 14,663,621 | 3,468,852 | 19,106,430 |
| Services auxiliaires..... | néant | néant | néant | — |
| 1945-1946— | | | | |
| Forces..... | 27,277,981 | 121,003,583 | 64,157,015 | 212,438,579 |
| Services auxiliaires..... | 180 | 58,646 | 36,115 | 94,941 |
| 1946-1947— | | | | |
| Forces..... | 17,766,165 | 170,585,767 | 32,926,652 | 221,278,584 |
| Services auxiliaires..... | 730 | 327,176 | 121,253 | 449,159 |
| 1947-1948— | | | | |
| Forces..... | 891,968 | 11,191,667 | 1,310,435 | 13,394,070 |
| Services auxiliaires..... | néant | 309,823 | Cr. 5,198 ² | 304,625 |
| Totaux..... | 46,910,981 | 318,140,283 | 102,015,124 | 467,066,388 |

¹ Janvier, février et mars seulement. 1946 à 1948.

² Ce crédit provient d'un ajustement de comptabilité de